

13 DEC. 2019

D.D.T. 72	Attribution	Suite à donner	Information
Dir. S.E.E.			
P.R.			
G.E.M.A.			
F.C.P.N.	<i>g</i>		
Q.E.			

DDT de la Sarthe

13 DEC. 2019

Arrivée

A l'attention de Monsieur Brochet
Unité FCPN, service SEE
Direction Départementale des Territoires de la Sarthe
19, boulevard Paixhans – CS 10013
72 042 LE MANS CEDEX 9

Paris, le 6 décembre 2019

Objet : Demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les communes de Vaas et Aubigné-Racan

Dossier suivi par Alban CHAGNARD Chef de projet - T 06 70 89 79 16 alban.chagnard@neoen.com

Monsieur Brochet,

Vous trouverez joint à ce courrier le dossier papier de demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les communes de Vaas et Aubigné-Racan.

Le dossier comprend les pièces suivantes (numérotation CERFA) :

- 0. Formulaire de demande CERFA
 - 1.1. Plan de situation rapproché
 - 1.2. Plan de situation éloigné
- 2. Plan cadastral
 - 3.1. Relevés de propriété
 - 3.2. Arrêté préfectoral portant dissolution du SDESS et actant la reprise des engagements par la Communauté de Communes Sud Sarthe
- 6.1 Etude d'impact sur l'environnement
- 6.2. Résumé non technique de l'étude d'impact
- 8.1. Délibération du Conseil Communautaire autorisant le Président à signer tous les documents en lien avec le projet photovoltaïque
- 8.2. Mandat de défrichement
- 12. Extrait du kbis de Neoen

Pourriez-vous enregistrer le dépôt du dossier et me retourner un récépissé attestant de ce dépôt ?

Pour toute correspondance, voici l'adresse à prendre en compte :
Alban CHAGNARD
NEOEN
6 rue Ménars
75002 PARIS

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Alban CHAGNARD
Chef de projet
Neoen